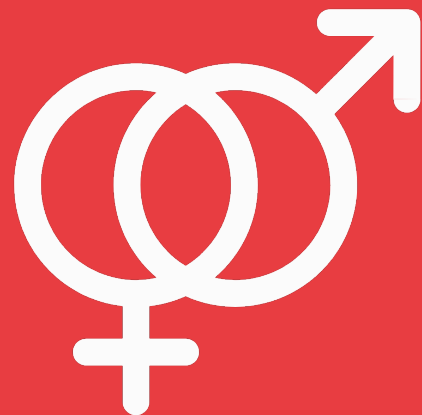


NOTES D'ANALYSE n°5

Focus 2030

GENRE, DROITS SEXUELS ET SANTÉ REPRODUCTIVE

Quelle place dans l'aide
publique au développement ?



GENRE, DROITS SEXUELS ET SANTÉ REPRODUCTIVE : QUEL PLACE DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ?

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Au contraire des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'agenda post-2015 des Objectifs de développement durable (ODD) fait de la promotion de l'égalité femmes-hommes un thème central du développement durable. L'ODD 5 lui est totalement consacré et plusieurs autres objectifs l'intègrent également dans le cadre de leurs cibles.
- En dépit d'une croissance forte des volumes d'aide intégrant cette problématique (x 5 depuis 2000 jusqu'à 41 Mds de dollars en 2016), les financements dédiés exclusivement à la promotion de l'égalité entre les sexes restent très faibles. Ils représentent seulement 4% de l'aide publique au développement bilatérale totale.
- On constate un écart important entre le discours fort de la France pour promouvoir le genre sur la scène internationale et la faiblesse des efforts financiers qu'elle y consent dans le cadre de son aide au développement. 28% seulement de l'aide bilatérale française intègre l'égalité femmes-hommes comme objectif significatif ou principal.

GENRE, DROITS SEXUELS ET SANTÉ REPRODUCTIVE
QUELLE PLACE DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ?

“ L'ÉMANCIPATION DES FEMMES : ENJEU CENTRAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ”

En dépit d'une montée indéniable des conservatismes sur un certain nombre de sujets relatifs aux droits des femmes, la promotion de l'égalité femmes-hommes est aujourd'hui largement perçue au sein de la communauté internationale comme une étape indispensable pour renforcer l'efficacité des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

Les femmes sont les premières victimes de la pauvreté. Elles se heurtent à de nombreux obstacles limitant leur autonomisation sociale, économique et politique. Elles représentent près de 70% des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour et environ 2/3 des adultes non alphabétisés.

Bien qu'elles soient fortement impliquées dans la production économique, elles n'en retirent que peu de bénéfices faute de pouvoir exercer un contrôle sur les ressources et sur les facteurs de production. Des millions d'entre elles sont par ailleurs dans l'incapacité d'exercer pleinement et librement leurs droits sexuels et reproductifs, dimension pourtant essentielle à leur émancipation.

Le nouvel Agenda du développement durable pour 2030 reconnaît que ces multiples barrières sont autant d'obstacles à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et recommande donc de s'attaquer aux causes structurelles des inégalités de genre.

C'est dans ce contexte que la présente note propose d'examiner la manière dont cet enjeu est

pris en compte au sein des politiques d'aide au développement, avec une attention particulière portée à la problématique des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR).

“ LES INÉGALITÉS DE GENRE EN QUELQUES CHIFFRES CLEFS ”

Tout au long de leur existence, les femmes doivent faire face à de nombreux facteurs de discriminations qui interviennent dans tous les domaines de la vie privée comme publique :

Éducation et formation

- **15 millions de filles** dans le monde en âge d'aller à l'école primaire, n'y ont jamais eu accès.

Emploi, accès aux ressources

- Les femmes ont une probabilité bien plus grande que les hommes d'occuper un emploi précaire. Elles représentent notamment **83% des travailleurs domestiques**.
- À peine **13% des propriétaires fonciers** dans le monde sont des femmes.
- En moyenne dans le monde, l'écart de salaires entre les hommes et les femmes **est de 23%**.

Participation dans les espaces décisionnels

- Bien que la proportion moyenne des femmes au sein des parlements ait presque doublé au cours des vingt dernières années, **moins d'un parlementaire sur cinq (23,7%) était une femme en 2017**.

“ Ce cercle vertueux qui commence par l'émancipation d'une femme peut permettre à des familles, voire à des communautés entières de sortir de la pauvreté.

Dr Babatunde Osotimehin (1949-2017), Ex-directeur du FNUAP

GENRE, DROITS SEXUELS ET SANTÉ REPRODUCTIVE

QUELLE PLACE DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ?

- Selon la Banque mondiale, **moins d'1 entreprise sur 5** à travers le monde est dirigée par une femme.

Violences et pratiques néfastes

- Au cours de leur existence, on estime que jusqu'à **70% des femmes dans le monde sont confrontées à la violence physique ou sexuelle**.
- Sur la planète, **1 fille sur 5 est mariée avant ses 18 ans**. Dans les pays les moins avancés (PMA), cette proportion atteint 40%.
- **200 millions** de femmes et de filles dans le monde ont subi des mutilations génitales féminines.

“ GARANTIR LES DROITS ET LA SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS (DSSR) ”

De nombreuses associations féministes tout comme d'autres acteurs de la société civile considèrent les DSSR comme la « clef de voûte » de l'émancipation féminine et du développement durable.

Il s'agit d'un concept englobant qui repose sur le droit de **disposer de son corps et de pouvoir décider librement** pour tout ce qui relève de la sexualité et de la procréation. Il ne se limite donc pas au seul champ de la santé maternelle et recouvre d'autres aspects fondamentaux comme l'information et l'éducation à la sexualité, l'accès à la contraception, la prévention et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles, etc.

DEFINITION DES « DSSR »

« Les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR) sont les droits de toute personne de prendre des décisions libres, informées et responsables et d'exercer un contrôle entier sur les aspects élémentaires de sa vie privée - corps, sexualité, santé, relations avec autrui, liberté de se marier ou non, d'avoir ou non des enfants, et le cas échéant, choix du moment et du partenaire - sans s'exposer à quelle que forme de discrimination, de stigmatisation, de contrainte ou de violence que ce soit. Ceci recouvre le droit de jouir de sa propre sexualité et de l'exprimer, de pouvoir - sans ingérence extérieure -

prendre des décisions personnelles concernant sa sexualité et la procréation, ainsi que d'avoir accès à l'information, à l'éducation et aux services en matière de santé sexuelle et procréative »

Source : Groupe de travail de haut niveau pour la CIPD, Priorité de l'Agenda pour le développement post-2015, 2013.

Des avancées depuis 20 ans ...

Le « programme du Caire » adopté en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), de même que la Conférence de Pékin sur les femmes en 1995 ont marqué un tournant décisif dans la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs. Une nouvelle approche fondée sur les droits humains a permis d'enregistrer dans les décennies suivantes d'importants progrès dans le domaine de la santé des femmes. Le dernier bilan sur les Objectifs du Millénaire pour le développement fait état notamment d'une baisse de 44% de la mortalité maternelle entre 1990 et 2015.

Depuis 2010, la santé reproductive, maternelle et infantile bénéficie par ailleurs d'une attention accrue comme en atteste l'émergence de plusieurs initiatives globales dans ce domaine. C'est le cas par exemple de l'Initiative Muskoka lancée lors du G8 de 2010 ou encore de la Stratégie Every Women Every Child initiée la même année et placée sous le leadership du Secrétaire général des Nations unies.

Dans ce nouveau contexte, il faut souligner plus particulièrement l'intérêt renouvelé pour les questions de grossesses non désirées et d'accès à la planification familiale. Après deux décennies de sous-investissements, cet enjeu fait de nouveau l'objet d'une mobilisation au niveau international dans le cadre d'initiatives comme le Partenariat de Ouagadougou (lancé en 2011), Family Planning 2020 (lancé en 2012) ou encore la Coalition pour les produits de santé de la reproduction (RHSC). Pour autant, si les estimations de l'OCDE font désormais apparaître une tendance à la hausse de l'aide versée en faveur de la planification familiale, les montants qui y sont consacrés restent très faibles au regard des besoins en la matière.

GENRE, DROITS SEXUELS ET SANTÉ REPRODUCTIVE

QUELLE PLACE DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ?

...Mais encore d'importants retards

Les besoins non satisfaits des populations en matière de santé sexuelle et reproductive demeurent aujourd'hui immenses.

Dans les pays en développement, près de **214 millions de femmes désireuses de prévenir une grossesse** n'ont toujours pas accès à une contraception efficace ni à des services de qualité.⁽¹⁾

Ce manque d'accès aux services de planification familiale aboutit chaque année à **89 millions de grossesses non désirées** dont plus d'1/4 (25 millions) sont interrompues dans le cadre d'avortements à risque. Ces interruptions de grossesse réalisées dans de mauvaises conditions sont à l'origine de près de 50 000 décès chaque année.⁽²⁾

Les risques encourus par les femmes lors de l'accouchement sont également très importants dans de nombreux pays. On estime à environ 25% le nombre des accouchements effectués sans l'assistance d'un personnel de santé qualifié.

De manière générale et en dépit des progrès réalisés dans la lutte contre la mortalité maternelle, on dénombre encore **303 000 décès maternels tous les ans**. Cela correspond à la mort de 830 femmes chaque jour du fait de complications liées à la grossesse ou l'accouchement et qui auraient normalement dû être évitées. 99% de ces décès interviennent dans les pays en développement.⁽³⁾

“ POURQUOI INVESTIR PLUS DANS LES DSSR ? ”

L'investissement en faveur des DSSR relève du bon sens tant du point de vue de la santé des femmes que du point de vue économique.

D'après les estimations de l'Institut Guttmacher (rapport « Adding it up », déc. 2017), couvrir l'ensemble des besoins non satisfaits en matière de contraception moderne se traduirait par une **baisse de 75% des grossesses non désirées** et par la diminution drastique des avortements à risque.

Selon ce même rapport, l'accès universel à la contraception moderne combiné à la fourniture de soins adéquats pour les femmes enceintes et les nouveau-nés entraîneraient une **chute de la mortalité maternelle et infantile**, passant respectivement de plus de 300 000 à 84 000 et de 2,7 millions à 538 000 décès par an.

Investir dans les DSSR est également bénéfique pour contribuer au développement socio-économique de l'ensemble de la société. L'Institut Guttmacher affirme par exemple que chaque dollar supplémentaire investi en faveur de l'accès à la planification familiale permet d'économiser près d'1,50 dollar en coûts liés à la prise en charge des grossesses compliquées ou à risque.

Plus globalement, une meilleure prise en compte des DSSR favorise l'autonomisation des femmes, facilitant ainsi leur entrée sur le marché du travail et renforçant leur capacité à contribuer au développement économique.

L'égalité femmes-hommes au cœur des Objectifs de développement durable (ODD)

Le nouvel Agenda du développement adopté en septembre 2015 fait de l'égalité des sexes un sujet central du développement durable et propose en la matière des objectifs plus ambitieux que ceux précédemment visés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ce nouveau cadre comporte notamment un objectif exclusivement dédié à la problématique du genre (ODD 5). Cet objectif se décline en plusieurs cibles cherchant à répondre aux divers facteurs d'inégalités entre hommes et femmes. Au-delà de l'ODD 5, on constate par ailleurs une intégration transversale de cette problématique que l'on retrouve dans de nombreuses cibles rattachées aux autres objectifs de développement durable.

La question spécifique des droits et de la santé sexuels et reproductifs est également largement prise en compte puisqu'elle apparaît à la fois dans le cadre de l'ODD 5 (cible 5.6) et l'ODD 3 sur la santé (cible 3.7).

(1) Guttmacher Institute, Adding it up, 2017, <https://www.guttmacher.org/fact-sheet/adding-it-up-contraception-mnh-2017>

(2) Voir la dernière étude de l'OMS et Guttmacher Institute : <http://www.who.int/en/news-room/fact-sheets/detail/preventing-unsafe-abortion>, 2017

(3) <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/maternal-mortality>

GENRE, DROITS SEXUELS ET SANTÉ REPRODUCTIVE
QUELLE PLACE DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ?
“ LA PLACE DU GENRE ET DES DSSR DANS L'AIDE INTERNATIONALE. ”
Quels montants pour l'égalité femmes-hommes ?

Depuis le début des années 2000, le volume total d'engagements des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) ciblant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a été multiplié par cinq, passant de 8 milliards de dollars en 2002 à près de **42 milliards de dollars en 2016**.⁽⁴⁾ Ces efforts financiers se sont en majorité concentrés sur l'accès à la santé, la lutte contre les violences et l'appui aux organisations de la société civile.

Globalement, entre 2008 et 2013, l'aide allouée à l'égalité femmes-hommes a augmenté à un rythme plus soutenu que l'aide publique au développement (APD) globale, affichant une hausse moyenne de 4%

par an contre 1% pour l'aide totale⁽⁵⁾. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie au cours des dernières années.

Malgré cela, les investissements en faveur de l'égalité de genre restent largement insuffisants. Selon les chiffres de l'OCDE, les financements alloués à des projets exclusivement dédiés à l'égalité femmes-hommes ont atteint en moyenne **4,6 milliards de dollars sur 2015/2016 soit 4% seulement de l'aide bilatérale des pays de l'OCDE**. Les programmes d'aide faisant de l'égalité de genre un objectif secondaire sont quant à eux évalués à 37,1 milliards de dollars, soit 33% de l'APD totale.

En cumulé, cela signifie qu'à peine plus d'**1/3 de l'aide globale (37%) intègre**, de manière principale ou secondaire, **les enjeux relatifs à la promotion de l'égalité entre les sexes**.

“ La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances.

Déclaration finale, Sommet des Nations unies sur les Objectifs de développement durable, septembre 2015
L'aide allouée à la santé reproductive

Le secteur de la santé reproductive a également bénéficié d'une augmentation des montants d'APD au cours des 10 dernières années. Les chiffres du CAD évaluent aujourd'hui à **1,6 milliard** de dollars les montants d'aide bilatérale versés au titre de la santé reproductive.

Cette augmentation s'explique en grande partie par l'influence des Objectifs du Millénaire et des engagements pris par les États dans le domaine de la santé maternelle et infantile (OMD 4 et 5). Dans le cadre de l'Initiative Muskoka lancée en 2010, les pays du G8 se sont par exemple engagés à

consacrer 7,3 milliards de dollars sur 5 ans en faveur de la réalisation des OMD 4 et 5.

Plus globalement, l'initiative Every Woman, Every Child a permis la même année de recueillir près de 40 milliards de dollars d'engagements. Le renouvellement de l'initiative dans le cadre du nouvel agenda des Objectifs de développement durable (en septembre 2015) a vocation à maintenir la mobilisation au cours de la prochaine décennie et à permettre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030).

Malgré cette tendance à la hausse, **les volumes**

(4) OECD, Aid to gender equality and women's empowerment. An overview, <http://www.oecd.org/dac/gender-development/Aid-to-gender-overview-2018.pdf>

(5) Voir CAD/OCDE (mars 2015), From commitment to action: Financing gender equality and women's rights in the implementation of the Sustainable Development Goals, <https://www.oecd.org/dac/gender-development/From%20commitment%20to%20action%20FINAL.pdf>

GENRE, DROITS SEXUELS ET SANTÉ REPRODUCTIVE

QUELLE PLACE DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ?

actuels représentent toutefois à peine plus de 4% de l'aide globale en santé (APD santé = 37,4 milliards de dollars en 2016). La plupart des observateurs, dont l'OCDE, souligne l'insuffisance de ces montants au regard des besoins en matière de santé reproductive. L'Institut Guttmacher estime par exemple que pour répondre à l'ensemble des besoins non satisfaits en matière de contraception moderne dans les pays en développement, un financement de 12,1 milliards de dollars annuels serait nécessaire, soit 5,8 milliards de dollars additionnels par rapport au niveau actuel de financement (ressources domestiques et APD confondues).

En 2017, la réintroduction du « Global Gag Rule » (GGR)⁽⁶⁾ par le Président Trump ainsi que sa décision de ne plus financer le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) menace aujourd'hui de nombreux programmes de santé reproductive. La mobilisation des États progressistes, rassemblés notamment depuis mars 2017 au sein de l'initiative « She Decides », est à cet égard plus que jamais nécessaire.

“ LA PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DES DSSR DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT FRANÇAISE ”

Un discours volontaire

Depuis plusieurs années, la France affiche clairement sa volonté de porter à l'international les enjeux en matière d'égalité femmes-hommes. Dans cette perspective, elle s'est récemment dotée de plusieurs instruments favorisant l'intégration transversale du genre dans la politique de coopération française.

La loi sur le développement et la solidarité internationale (LOP-DSI), adoptée en juillet 2014, intègre l'égalité des sexes dans son article 1er et fait du genre une question transversale à tous les secteurs du développement. Cette loi, qui pour la première fois en France permet de fixer les orientations stratégiques en matière de coopération, place donc la question de

l'émancipation des femmes au cœur des politiques de développement⁽⁷⁾. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'est également pourvu depuis 2007 d'une stratégie « genre et développement ». Actualisée tous les 5 ans, la nouvelle « **stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)** » vient d'être adoptée en juillet dernier⁽⁸⁾.

L'engagement de la France se traduit également par une série d'autres mesures telles que la mise en place au sein de l'Agence française de développement d'un **cadre d'intervention transversal (CIT) sur le genre**, la formation d'agents de la coopération française aux questions d'égalité femmes-hommes ou encore la nomination de correspondants « genre » dans les ambassades.

Enfin, il importe de souligner le rôle moteur de la diplomatie française sur la scène européenne et onusienne. Dans un contexte de montée des conservatismes, la France figure en effet parmi les principaux États qui se mobilisent dans les enceintes multilatérales pour défendre et promouvoir les droits des femmes, en particulier sur des sujets sensibles tels que les droits sexuels et reproductifs ou la lutte contre les violences fondées sur le genre.

Pas de réel engagement financier

Malgré la pertinence du discours, force est de constater que la France doit encore faire des efforts pour traduire financièrement, dans le cadre de ses programmes de développement, son engagement en faveur de l'égalité et de l'autonomisation des femmes.

Bien que les montants d'APD intégrant le genre aient plus que doublé en l'espace de 5 ans, passant de **600 millions de dollars en 2013 à 1,45 milliard de dollars en 2016**⁽⁹⁾, ces financements ne représentent encore que **28 % de l'aide bilatérale « ventilable » de la France**, un niveau inférieur à la moyenne des pays du CAD.

(6) Règle dite de « Mexico City Policy » instaurée la première fois en 1984 par Reagan et conditionnant l'octroi des financements américains à l'engagement de ne pas faciliter l'accès à l'avortement sécurisé et médicalisé.

(7) « Dans les enceintes européennes et internationales, la France s'efforce de promouvoir le droit des femmes, la lutte contre les violences qui leur sont faites, l'accès universel à la planification familiale et aux droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des femmes, l'égalité professionnelle, l'accès des femmes à l'éducation, à la formation ainsi qu'aux responsabilités économiques, politiques et sociales », LOP-DSI, article 1er, 2014.

(8) https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_internationale_egalite_femmes-hommes_web_cle089345.pdf

(9) Voir OCDE, Aid in support of gender equality and women's empowerment - annual statistical charts

GENRE, DROITS SEXUELS ET SANTÉ REPRODUCTIVE

QUELLE PLACE DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ?

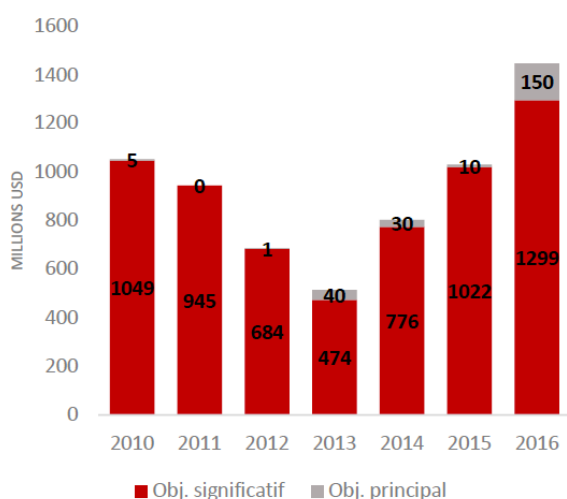
Il faudra donc que la trajectoire à la hausse constatée depuis 2013 se poursuive sur les années à venir pour que la France puisse rattraper son retard vis-à-vis d'autres bailleurs bilatéraux comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni (en 2016, ces pays affichaient respectivement 40% et 45% de leur aide ciblant l'égalité femmes-hommes). Cette augmentation s'impose d'autant plus qu'elle est indispensable au respect de l'engagement pris par la France (cf. stratégie « genre et développement ») de consacrer 50% de son aide bilatérale à des projets ou programmes marqués « genre ».

Enfin, il faut également souligner la très modeste proportion des financements dédiés à des activités ciblant l'égalité femmes-hommes comme « objectif principal » (marqueur 2 de l'OCDE). En 2016, ils s'élevaient à 150 millions de dollars, soit 10% seulement des financements « marqués » genre, le reste (1,29 milliard) étant alloué à des projets n'intégrant l'égalité de genre que comme « objectif significatif » c'est-à-dire en réalité un élément non essentiel du projet (cf. tableau ci-dessous).

La mobilisation en faveur des droits et de la santé sexuels et reproductifs se heurte également à l'absence d'engagements financiers à moyen terme. La poursuite de l'effort français au titre de l'Initiative Muskoka semble par exemple compromise ou du moins fortement revue à la baisse. Alors que la France avait consenti un financement significatif de 500 millions d'euros sur la période 2011-2015 en faveur de la santé maternelle et infantile, la contribution française en la matière s'est depuis limitée en 2016 et 2017 à un financement annuel de 10 millions d'euros alloués au Fonds français Muskoka.

Plusieurs ONG françaises mobilisées sur le sujet et rassemblées au sein du collectif santé mondial⁽¹⁰⁾, appellent au contraire la France à investir massivement en faveur des DSSR. Selon elles, dans un contexte mondial marqué par la diminution des fonds américains et la réintroduction du « Global Gag Rule », le soutien aux DSSR doit plus que jamais être au cœur de la politique d'aide au développement de la France.

Aide de la France visant l'égalité hommes-femmes



Source : CAD-OCDE

(10) <http://www.collectif-sante-mondiale.fr>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CAD/OCDE (Juillet 2018), [Aid to gender equality and women's empowerment - an overview](#)

CAD/OCDE (mars 2018), [Aid in support of gender equality and women's empowerment - annual statistical charts](#)

CAD/OCDE (mars 2015), [From commitment to action: Financing gender equality and women's rights in the implementation of the Sustainable Development Goals](#)

CAD/OCDE (mars 2014), [Financer le travail inachevé dans le domaine de l'égalité homme-femme et des droits des femmes : priorités pour le programme de développement pour l'après-2015](#)

Coordination SUD (nov 2017), [Stratégie genre et développement 2013-2017 : bilan et recommandations](#)

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (juillet 2016), [Colloque Aide publique au développement : une opportunité pour les femmes](#)

Equilibres & Populations, Médecins du Monde, Planning familial (2016), [L'indispensable engagement de La France pour les droits & la santé sexuels et reproductifs dans Le monde](#)

Guttmacher Institute (2017), [Adding it up: investing in contraception and maternal and newborn health, Fact Sheet](#)

IHME (2017), Financing Global Health 2017, <http://www.healthdata.org/policy-report/financing-global-health-2017>

MAEDI (2013), [Stratégie genre et développement 2013-2017](#)

Nations Unies (2015), [Rapport 2015 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement](#)

Secrétaire Général des NU (2016), [Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent \(2016-2030\). Survivre, s'épanouir, transformer.](#)

Focus 2030

Focus 2030 est une association qui accompagne les acteurs de la solidarité internationale dans les domaines de la communication, de la mobilisation et du plaidoyer en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies d'ici 2030.

Notre objectif vise à mettre à l'agenda politique, médiatique et citoyen les enjeux de développement international, les inégalités mondiales et la lutte contre la pauvreté, en vue de l'adoption de politiques publiques ambitieuses, transparentes et efficaces.

Focus 2030 concentre ses actions autour de 3 pôles d'activités :

- un pôle DATA qui produit et analyse des données qualitatives et quantitatives via la réalisation de sondages d'opinion sur la solidarité internationale et la publication de faits et chiffres sur les enjeux de développement
- un pôle INNOVATION qui accompagne et finance des campagnes et recherches innovantes sur les Objectifs de développement durable et le financement du développement
- un pôle DÉVELOPPEMENT qui réunit de manière régulière la communauté des acteurs du développement (ONG, think tanks, organisations internationales, institutions publiques) afin d'échanger et co-construire des actions communes

Focus 2030 intervient principalement en France et en Espagne.

Directeur de la publication : Fabrice Ferrier, Directeur de Focus 2030

NOTE D'ANALYSE

FOCUS 2030

Genre, droits sexuels et santé reproductive

Quelle place dans l'aide publique au développement ?

ÉDITION DÉCEMBRE 2018

www.focus2030.org